



Les Auctionatores

Bulletin d'information CGT des salarié.e.s des OVV et CPJ n°91 – janvier 2021

Elections TPE sur la représentativité syndicale du 22 mars au 4 avril 2021 UN ENJEU MAJEUR POUR LES SALARIE.E.S DES PETITS OFFICES

Les salarié.e.s des offices de moins de 11 salarié.e.s (TPE) vont voter pour désigner les organisations syndicales qui les représenteront, les 4 prochaines années.

L'enjeu est important !

Voter c'est participer à la désignation :

- Des syndicats représentant les salariés pour la négociation des conventions collectives au niveau des branches professionnelles.
- Des Conseillers Prud'hommes.
- Des membres des commissions régionales réunissant salariés et employeurs au niveau interprofessionnel (CPRI).

POURQUOI VOTER ?

Parce que c'est le seul scrutin qui permet aux salariés des TPE (*qu'ils soient ou non syndiqués*), de faire un choix pour la défense générale de leurs droits et intérêts, par la désignation des syndicats qui seront légalement habilités à les représenter.

**Le résultat du scrutin sera déterminant pour la qualité de statut des salarié.e.s
Cette occasion pour eux de maîtriser leur avenir est à ne pas manquer.**

POURQUOI VOTER CGT ?

Parce que la CGT c'est : la priorité à vos droits, l'indépendance à l'égard de tous partis politiques, une action forte et dynamique, une vraie capacité à négocier.

La CGT a conduit d'importantes mobilisations et actions contre la réforme des retraites et contre la loi XXL qui a affaibli les instances représentatives du personnel. La CGT dans le cadre des négociations de la convention collective a participé aux négociations des minimas de salaires.

UNE CGT FORTE, C'EST VOTRE INTERET, ALORS ACCORDEZ LUI VOTRE VOTE.



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à deploiement.fsetud@cgt.fr avec la mention « CPJ »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes